



**RÉSIDENCE  
ROCHECOLOMBE**  
HABITAT JEUNES - RÉSIDENCE SOCIALE

# Rapport d'activité

# 2021



# SOMMAIRE

## **PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU FJT ROCHECOLOMBE**

- 1.1 La personne morale et sa gouvernance
- 1.2 Implantation et bâti de la Résidence
- 1.3 L'activité de la Résidence
- 1.4 Les ressources humaines de la Résidence

## **DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE**

- 2.1 Analyse du public
- 2.2 Evolution de la population accueillie

## **TROISIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF**

- 3.1 Les missions Accueillir – Loger – Accompagner
- 3.2 L'accueil
- 3.3 L'accompagnement socio-éducatif
- 3.4 La mission d'apprentissage du VIVRE ENSEMBLE
- 3.5 Les perspectives

# PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE ROCHECOLOMBE

## 1.1 La personne morale et sa gouvernance

### L'Association Diaconat Protestant 26-07

Association loi 1901, à but non lucratif, le Diaconat Protestant Drôme-Ardèche a été créé il y a plus de cent ans. L'association conduit ses missions dans le respect de la laïcité. Sa légitimité est renforcée par la Reconnaissance d'Utilité Publique qui date de 1922. Le Conseil d'Administration, garant de notre spécificité, veille au bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif dans un souci constant de dialogue.

#### ◆ Des valeurs communes

La personne humaine, le respect de sa dignité, la solidarité et le bien commun, sont nos valeurs premières. Dans le but d'améliorer le bien-être des personnes, sur le plan matériel, psychologique et spirituel, en lien avec d'autres acteurs, au nom de la solidarité, de l'écoute de l'autre, du partage, de l'accueil, l'Association, attentive aux besoins, affirme :

- La pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude et les multiples formes de souffrance et d'exclusion ne sont pas des fatalités. La nécessité de résister fonde notre lutte contre les injustices. Le nécessaire respect des personnes et la reconnaissance de la dignité de chacun.
- L'impératif d'agir sur les causes tout en unissant nos efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité.

L'association vise à faire accéder les personnes à leurs droits en les considérant comme des partenaires, refusant l'assistanat et dans un souci permanent de prévention, les personnes que nous accompagnons ne sont pas objets, mais sujets de notre action.

Elle travaille à faire avec les personnes, et non simplement pour elles.

#### ◆ Ses missions

Dans un souci de proximité réaffirmé, nous agissons auprès de personnes fragilisées, parmi lesquelles : personnes âgées, jeunes travailleurs, jeunes en situation difficile, personnes en difficultés (chômage, prostituées ou en danger de le devenir, sans domicile fixe, personnes et familles en demande d'asile).

Pour eux, en veillant à la mixité sociale et à la sociabilité, nous sommes un lieu d'accueil pour toutes les fragilités, pour toutes les personnes en situation de détresse et de solitude, en fonction de nos spécificités.

Pour toutes ces personnes que nous accompagnons, nous engageons des actions individualisées d'écoute, de prévention, d'éducation et d'accès aux droits (santé, emploi, logement, etc.). Au service de celles-ci, nous développons des missions précises :

- ◆ Répondre aux demandes et aux besoins à partir d'un travail d'accueil et d'écoute des personnes (permanences, écoute, convivialité, relations avec les personnes, travail individuel et collectif...).
- ◆ Développer des actions d'accompagnement :
  - Engager des personnes accueillies à l'autonomie et à la responsabilité, en développant : conseils de la vie sociale, réunions de résidents, comités de résidents dans les FJT, volonté de stimuler les solidarités entre les hébergés. Le principe de participation des résidents reste l'enjeu principal : réflexion sur les projets, etc.
  - Faire émerger des projets individuels (projet de vie, projet d'insertion) à partir de contrats individuels, en mettant en avant l'utilité sociale des personnes.

## La Résidence Habitat Jeunes ROCHECOLOMBE

C'est **en 1957** que le Foyer de Jeunes Travailleurs du Diaconat a vu le jour. Les années 1950 sont marquées par deux phénomènes de fond très importants : la crise du logement et l'exode rural.

Pour les jeunes qui ont migré massivement vers les villes il y avait une rupture sociale et familiale, voulue ou subie, à laquelle s'ajoutaient des difficultés à se loger et à se nourrir dans des conditions salubres et décentes. Pourtant les jeunes déplacés avaient du travail, mais leurs revenus étaient faibles.

Sensibilisé à cette problématique, le Conseil d'Administration du Diaconat a pris la décision de créer un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Par la suite, **en 1967**, le Diaconat a fait construire un foyer logement pour personnes âgées, sur le terrain à proximité du FJT.

**En 2004**, le bâtiment qui abritait la résidence de personnes âgées de statut « foyer logement pour personnes âgées » a été transformé en résidence sociale accueillant un public diversifié, dont le public jeune, dans le cadre de l'accueil d'une population Habitat Jeunes.

Les personnes âgées souhaitant rester dans leur logement ont pu le faire : le projet social de l'époque de la future résidence avait été réfléchi dans la perspective d'une résidence intergénérationnelle, avec une douzaine de logements pour les seniors. L'admission de nouveaux résidents de plus de 65 ans s'est arrêtée sur décision du Conseil d'Administration du Diaconat **en janvier 2013**.

**Depuis 2015** la résidence accueille 15 jeunes mineurs isolés étrangers. Ce public, âgé de 16 à 18 ans fait partie intégrante du public Foyer de Jeunes Travailleurs. Cet accompagnement spécifique s'appuie sur des compétences déjà acquises au sein du Diaconat (il gère un pôle Asile depuis la fin des années 1990) et s'articule avec un partenariat renforcé avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

**En 2018**, le projet évolue vers un accueil de 30 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

**En 2020**, la résidence signe une convention avec le département pour l'accueil et l'accompagnement de 30 jeunes sous contrat jeunes majeurs.

## Le cadre d'intervention juridique

La Résidence Habitat Jeunes – FJT - Résidence Sociale Rochecolombe relève à la fois du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et du Code la Construction et de l'Habitation (CCH).

A ce titre, ils sont concernés par :

- ◆ **La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale**
- ◆ **La circulaire 96-753 du 17 décembre 1996 relative aux FJT**
- ◆ **La circulaire 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales**
- ◆ **La circulaire CAF de 2006 (réforme de la PSE)**

En 2006, la circulaire n° 2006-45 du 4 juillet évaluait les dispositifs de logements temporaires, constatait leur nombre insuffisant et décidait de favoriser le développement de l'offre de résidences sociales.

## 1.2 Implantation et bâti de la Résidence

### L'environnement

Le territoire d'intervention de la résidence Rochecolombe est localisé sur l'agglomération valentinoise. Il s'inscrit plus largement sur le territoire Drôme-Ardèche, dont les enjeux et réalités territoriales sont diverses et complexes.

#### **4<sup>ème</sup> pôle urbain de la région : situé au cœur d'une région dynamique à fort potentiel démographique.**

Positionné entre les sillons alpins et rhodaniens, et structuré autour des deux polarités que sont les villes de Valence et de Romans-sur-Isère, le territoire de Valence Romans Agglo regroupe une population de 214 506 habitants, qui fait de lui la cinquième agglomération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le quatrième du pôle urbain de Rhône-Alpes.

#### **Le logement : un secteur complexe**

L'évolution du parc de logements du Grand Valence a suivi la hausse de la population.

De 2005 à 2014, environ 1 775 logements par an ont été construits. Le territoire a opéré un rattrapage progressif par rapport aux années 1990. Cette évolution cache des différences importantes à l'intérieur du Grand Valence : les communes qui construisent proportionnellement le plus sont les pôles de l'espace périurbain, et celles des marges du territoire.

Schématiquement, plus on s'éloigne du pôle urbain, plus la proportion de locataires diminue. Si l'habitat locatif reste minoritaire sur le territoire, on peut affirmer qu'il est une bonne «porte d'entrée» dans le Grand Valence : 7 personnes/10 implantées depuis moins de 2 ans habitent en locatif. La proportion de personnes en location décroît ensuite, en fonction de leur ancienneté d'installation sur le territoire.

#### **Des parcours d'insertion plus difficiles pour certains jeunes**

Malgré un bassin d'emploi important pour les jeunes actifs, nombre d'acteurs de l'insertion (mission locale, pôle emploi, CFA) soulignent la réalité d'un phénomène de fragilité, d'instabilité des revenus et parfois de pauvreté chez les jeunes. On observe également une surreprésentation des jeunes en contrats à durée limitée.

#### **Les transports urbains : un rayonnement efficace sur le territoire**

Le réseau de transports en commun de Valence et Romans est géré par le Syndicat mixte « Valence Romans Déplacements ». Il s'agit d'un seul réseau qui dessert un périmètre regroupant les communes de Valence Major, celles de VASRA Sud Rhône-Alpes et celles couvertes par le réseau de transport romano-péageois. L'organisation de ce réseau sur plusieurs communes s'explique par la situation géographique de la gare TGV, entre les agglomérations de Valence et de Romans.

## Le Bâti

### ◆ L'espace hébergement

La Résidence possède une capacité d'accueil de 144 logements, qui se décomposent en 69 chambres, 57 studios, 9 T1, 5 T2 et 4 T3. Tous les logements sont meublés et équipés d'un espace sanitaire individuel (douche, lavabo, WC).

Les studios, T1 et T2, d'une surface moyenne d'environ 28 m<sup>2</sup>, disposent en plus d'une kitchenette. Les T3 sont proposés pour la colocation. Cela permet à des jeunes disposants de faibles revenus ou en alternance, de partager un espace personnel avec un autre colocataire à un prix très largement inférieur au marché locatif.

### ◆ Les espaces collectifs

Les jeunes résidents en chambres disposent de **deux cuisines collectives**, situés sur les deux parties du rez-de-chaussée de la résidence. Les cuisines collectives ont été successivement rénovées en 2016 et 2018 pour en faire des lieux fonctionnels, sécurisés et agréables.

En 2018, nous avons finalisé les travaux concernant **le local container poubelles**. Ce lieu génère de nombreuses nuisances d'un point de vue sanitaire. La création de cet espace de déchets collectifs est l'opportunité d'une action collective de l'équipe socio-éducative en direction des résidents sur leur responsabilité dans la gestion de leurs déchets.

**Une laverie** est à disposition des résidents au rez-de-chaussée colombe. Celle-ci est équipée de deux machines à laver et de deux sèche-linges.

**Une salle polyvalente** est disponible, pour y regarder la télévision mais aussi jouer au babyfoot, au ping-pong ou encore au billard ou simplement faire office d'espace d'échange.

Une **salle de sport**, est à la disposition de tous les résidents. Pour accéder à cette salle, un règlement signé par le résident ainsi qu'un certificat médical sont demandés. Depuis l'arrivée du COVID19, cette espace n'est plus accessible aux résidents.

### ◆ La Maintenance et l'Entretien des locaux

Un agent technique qualifié intervient pour effectuer les petits travaux nécessaires à l'entretien technique des logements (maintenance, petite électricité et plomberie).

L'équipe d'agents de service assure l'entretien régulier des locaux communs.

### ◆ La Sécurité et prévention incendie

Des veilleurs sont présents quotidiennement sur la structure, 7jours / 7 de 20h à 6h et le week-end et les jours fériés de 10h à 20h.

Derrière chaque porte d'entrée du logement, une affiche rappelle les consignes de sécurité.

De plus, pour la sécurité des personnes, l'établissement est placé sous vidéo surveillance. Des exercices d'évacuation sont régulièrement organisés. Ils sont accompagnés par une information lors de l'accueil des nouveaux résidents ainsi que par une mention informative insérée dans le contrat de résidence.

## 1.3 L'activité de la Résidence

### Les conditions d'admission

La Résidence Rochecolombe accueille des jeunes disposant déjà d'une certaine autonomie dans un lieu ouvert, mais doté de « filets de sécurité ».

Cette autonomie s'évalue lors de la candidature du jeune « travailleur » principalement par :

- ◆ Son âge : il doit être entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans exceptionnellement) ;
- ◆ Son inscription dans une activité confirmée : emploi, formation, scolarité, études ;
- ◆ Ses ressources, sa solvabilité, sa capacité à assumer financièrement ses choix de vie.

L'accueil des Jeunes Mineurs Non Accompagnés, au nombre de 30, relève de la convention avec le département, la spécificité du projet conduit à un accompagnement social et éducatif soutenu.

L'ouverture de notre offre de logements à des publics très divers, permet un brassage des publics accueillis et favorise une socialisation et des échanges culturels.

L'offre de services attendue par des partenaires n'est pas toujours celle offerte par l'établissement aussi la qualité du partenariat mis en place, nos échanges et rencontres sont autant de moyens favorisant la compréhension de notre mission.

Le résident peut séjourner au FJT pour une durée maximum de trois ans, il est donc important dès l'entretien de candidature d'être en mesure d'évaluer sa capacité à être acteur de son projet de vie, notamment sur le plan de l'insertion professionnelle et le relogement.

#### ◆ Le recueil de la demande : des modalités précises

L'accueil est assuré soit par la secrétaire, soit par un travailleur social lors de son absence,

Des rendez-vous sont donnés de manière à veiller à la qualité de l'entretien : disponibilité du travailleur social dans un bureau adapté.

Les entretiens peuvent être téléphoniques ou physiques selon l'éloignement de la personne.

Durant cet entretien le contrat de résidence et le règlement de fonctionnement sont présentés.

### ◆ Les éventuels prescripteurs

- Le SIAO (Service d'Accueil et d'Orientation) : la résidence a développé son partenariat avec ce service, tout en continuant à fonctionner en direct avec les CHRS et les CMS de l'agglomération.
- Les CHRS de Valence : après un séjour en CHRS de stabilisation ou d'urgence, les éducateurs spécialisés nous adressent les jeunes qui sont dans un processus d'insertion professionnelle.
- La mission locale de Valence, et de Rhône Alpes : leurs conseillers nous adressent leur public en mobilité professionnelle.
- Les CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) : ceux de Valence et de son agglomération. Ils nous adressent les jeunes de moins de 25 ans qui viennent d'obtenir leur statut de réfugié.
- Les Centres Médico-sociaux, lors de suivi de jeunes de moins de 25 ans.
- Les services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et les établissements MECS pour la sortie des jeunes majeurs de leurs structures.

## La politique tarifaire

### ◆ Elle n'a pas augmenté depuis 2014

La résidence favorise l'accès au logement, en proposant les aides LOCA-PASS à tous ainsi qu'un préavis de départ de seulement 8 jours lors de leur sortie. Le premier loyer est dû en fin de mois.

| Nos tarifs           | Chambre<br>De 12 à 16<br>m2       | Studio<br>De 20 à 25 m2           | Studio bis<br>32 m2                    | T2<br>De 40m2 à 44<br>m2                 |
|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|--|
| Redevance            | 388 €                             | 495 €                             | 522 €                                  | 544 €                                    |
| APL                  | Maxi 362 €<br>1 personne<br>seule | Maxi 370 €<br>1 personne<br>seule | Maxi 460 €<br>1 personne+1<br>à charge | Maxi 484 €<br>1 personne +<br>2 à charge |
| Dépôt de<br>garantie | 370 €                             | 495 €                             | 495 €                                  | 495 €                                    |

Des tarifs qui prennent en compte :

- ◆ Le loyer, eau, électricité, chauffage et services.
- ◆ Un service de maintenance pour les petites réparations dans les logements
- ◆ Un service de nettoyage pour les parties communes et les poubelles.

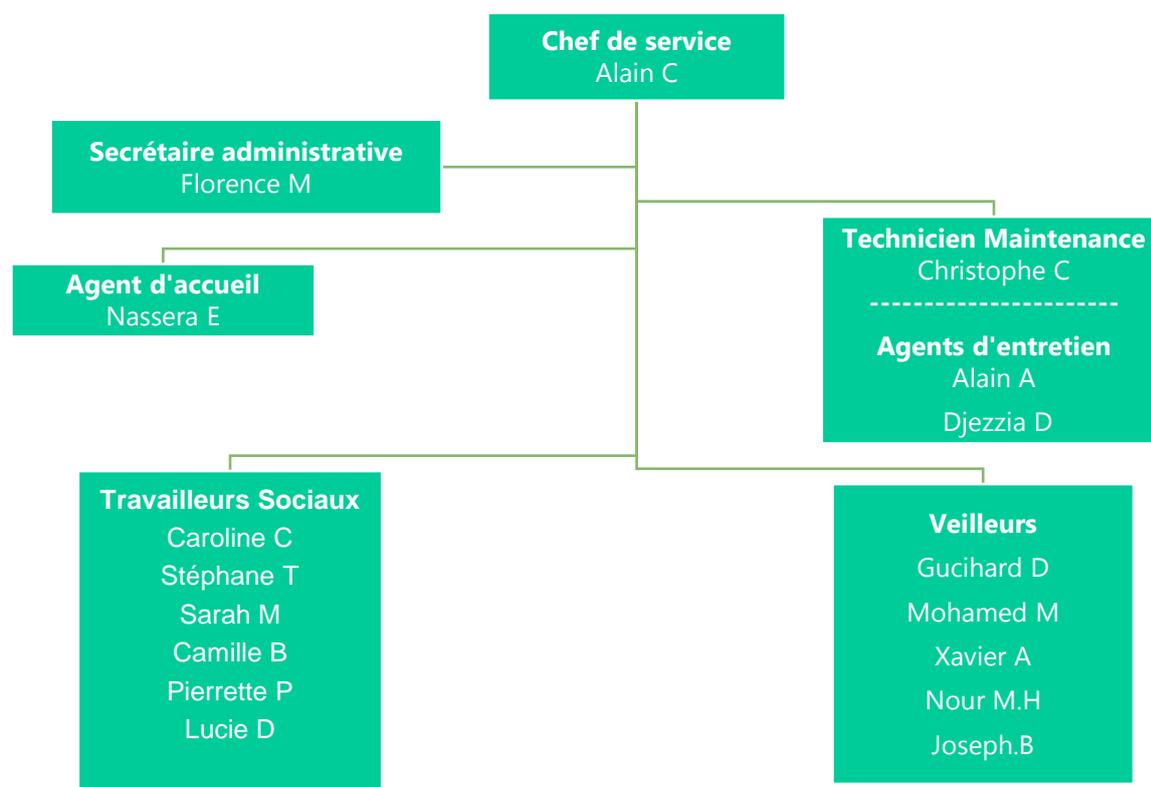
La résidence est conventionnée APL (Aide Personnalisée au Logement) : selon leur profil les résidents perçoivent actuellement jusqu'à 370 € d'APL pour une personne seule.

Les démarches auprès de la CAF sont facilitées par l'équipe des professionnels.

Nous bénéficions d'une convention ALT (Aide au Logement Temporaire) permettant de favoriser le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés temporaires.

## 1.4 Les ressources humaines de la Résidence

### L'Organigramme



### Les missions de l'équipe

**Chef de service** : sous la responsabilité du Directeur de pôle, il anime le projet socio-éducatif et celui d'établissement tant en interne auprès des résidents et des personnels, qu'en externe auprès des partenaires. Il accompagne et anime l'équipe de professionnels. Il s'assure de la bonne application des différentes procédures et réglementation en vigueur concernant le fonctionnement de l'établissement.

**Travailleurs Sociaux** : éducateurs spécialisés, assistantes sociales, monitrices, animateurs : par leur implication dans une relation socio-éducative, les travailleurs sociaux aident les jeunes accueillis dans le développement de leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

**Secrétaire** : assure la gestion administrative des actions sociales (en lien avec les travailleurs sociaux). Elle est chargée d'apporter son assistance à l'activité quotidienne de l'Etablissement. Elle joue un rôle de communication entre les dossiers administratifs et sociaux des jeunes et les institutions extérieures.

**Agent d'accueil** : assure les relations avec les résidents, les collaborateurs et les partenaires. Traite et gère l'information : gestion du courrier, saisie, édition et diffusion de documents.

**Technicien maintenance** : assure la maintenance et l'entretien général de l'établissement et des véhicules du service, aménagements, rangements, embellissement, électricité, plomberie, peinture, tapisserie, menuiserie, etc...

**Agent d'entretien** : assure l'entretien des parties communes. Effectuer les opérations de nettoyage, de désinfection et de rangement du matériel et des locaux. Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au secrétariat.

**Veilleur** : chargé de la surveillance des publics de l'établissement, de la prévention en matière de sécurité et d'incendie et de la surveillance des bâtiments et des installations. A ce titre il gère les situations qui peuvent se présenter la nuit (santé, troubles du sommeil, fugue, intrusion, etc....) en apportant écoute et dialogue.

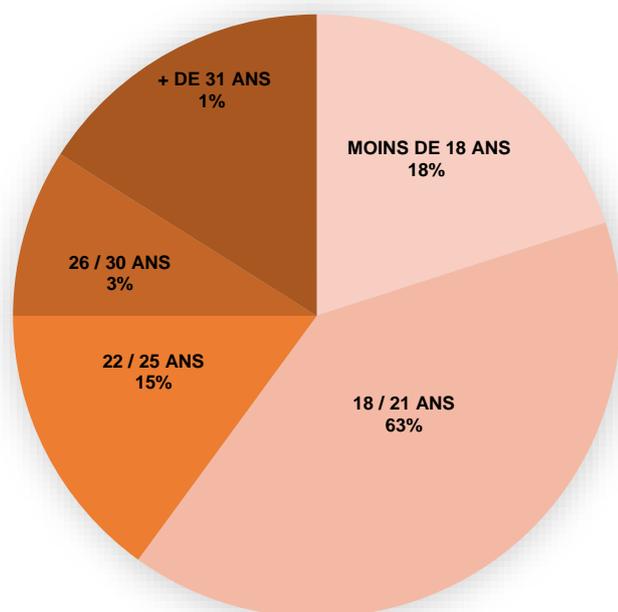
## DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

### 2.1 Analyse du public

#### Une mixité sociale et culturelle importante

En 2021, nous avons accueilli, hébergé et accompagné plus de **216 personnes** (pour 243 en 2020)

- ◆ En 2021, **94 personnes** sont arrivées (105 en 2020) : 74 sont restées et 31 sont sorties
- ◆ Plus de **23 nationalités** différentes. Dont : France (14%) ; Mali (17%) ; Guinée (16%), Afghanistan (6%).
- ◆ En phase de mobilité sociale et professionnelle
- ◆ En provenance de chez leurs parents, MECS, CHRSU, CADA, CAO, ASE, prison...



#### Age du public résident

- ◆ 18% de mineurs ; ils sont apprentis ou scolarisés.
- ◆ 63% ont entre 18 et 21 ans ; ils sont principalement étudiants, en apprentissage ou stagiaires de la formation professionnelle.
- ◆ 15% ont entre 22 et 25 ans ; ils sont principalement salariés – quelques-uns peuvent être demandeurs d'emploi à leur entrée, ou des étudiants-stagiaires en entreprise.
- ◆ 3% ont entre 26 et 30 ans, eux aussi principalement salariés (quelques demandeurs d'emploi) ou étudiants-stagiaires. Ce nombre est en baisse par rapport à 2020.
- ◆ 1% ont plus de 31 ans. Ce sont principalement les familles arrivées des dispositifs CADA, CAO et Résidences Sociales et on compte 1 sénior.

Pour une majorité d'entre eux, il s'agit d'un premier départ du domicile familial, le plus souvent extérieur à leur ville d'origine.

Ils ont ainsi à la fois une méconnaissance du territoire, des démarches administratives pour l'accès à leur logement et parfois même de notre langue, de nos us et coutumes.

L'ouverture de notre offre de logements à des publics très divers a permis un brassage des publics accueillis et a favorisé une socialisation et des échanges culturels. Nous avons noté une réelle solidarité entre les personnes accueillies, quelle que soit leur nationalité, leur âge, leur situation de vulnérabilité.

## 2.2 Evolution de la population accueillie

Plusieurs analyses et constats ces dernières années font apparaître que :

- ◆ L'accès au logement est devenu de plus en plus difficile,
- ◆ Le taux de chômage est plus important pour les jeunes non diplômés,
- ◆ La précarité de l'emploi est de plus en plus importante (intérim, cdd courte durée),
- ◆ Les revenus sont plus faibles.

Nous faisons face à une évolution du public accueilli au sein de notre résidence.

- ◆ Le territoire de la Drôme accueille de plus en plus de MNA (Mineurs Non Accompagnés). Cette situation s'est ralentie en 2021 (COVID ?).  
De ce fait, quand ces jeunes deviennent majeurs, ils sollicitent couramment notre établissement. Les solutions d'hébergements sur notre secteur se raréfient : les associations, familles d'accueil bénévoles et les partenaires sont saturés de demandes de jeunes devenus majeurs.  
Nous répondons donc à ce besoin, ce qui implique un accompagnement plus conséquent. En 2021, nous avons à plusieurs reprises dépassé notre capacité d'accueil de jeunes en contrat jeune majeur (conventionné à 35 places) et avons été dans l'obligation d'orienter des jeunes vers le FJT La Manu.
- ◆ D'autre part, nous constatons que les Mineurs Non Accompagnés sont orientés vers notre résidence plus tôt dans leurs parcours.  
Les jeunes sont moins autonomes : parcours professionnels à définir, accompagnement qui nécessite plus notre présence et une barrière de la langue plus prégnante.
- ◆ Sur le foyer, nous observons une augmentation de jeunes ayant des fragilités psychiques.  
Nous devons donc repenser l'accompagnement de ces jeunes et développer notre partenariat auprès des acteurs de santé compétents.
- ◆ Nous constatons toujours un accueil plus important d'hommes que de femmes à la résidence.  
Pour 216 jeunes accueillis en 2021, seulement 37 femmes ont été accompagnées, ce qui représente 17%.  
Ce chiffre est en baisse par rapport à 2020 (19%).

# TROISIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF

## 3.1 Les missions d'Accueillir, Loger et Accompagner

Notre projet se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active et la solidarité.

Accéder à un logement autonome est une étape clef dans le passage à la vie adulte. Cependant la crise économique vient renforcer une plus grande précarité des jeunes : contrats précaires, bas salaires, alternance de périodes d'emploi et de chômage. Dans ce contexte, la Résidence Rochecolombe constitue **pour les jeunes en difficultés une étape dans leur parcours vers la vie adulte**, en leur proposant des logements accessibles.

**Accueillir** : Les FJT accueillent des jeunes de toutes origines géographiques, sociales et culturelles, entre 16 et 25 ans, célibataires ou en couples, salariés, apprentis, en formation, en recherche d'emploi ou étudiants. Cette mixité sociale revendiquée est l'un des fondements de l'action socio-éducative en place.

**Loger** : Chaque territoire a sa spécificité et chaque jeune présente une situation particulière, aussi les FJT proposent des formes de logement temporaire diversifiées, accompagnant les mobilités géographiques, sociales et professionnelles.

**Accompagner** : Les FJT ont pour objectif de favoriser la cohésion sociale et la promotion individuelle des résidents

- En aidant les jeunes à se construire personnellement notamment en valorisant chaque résident(e) dans son parcours individuel, son développement social et professionnel,
- En favorisant le brassage, les échanges, l'écoute et la solidarité entre les résidents.

L'offre des FJT vise à accompagner les résidents dans leur parcours de vie et à promouvoir leur citoyenneté, à la fois par des actions d'accompagnement individuel et par des actions collectives autour de 5 objectifs :

- Evaluation des besoins - Diagnostic
- Un accompagnement personnalisé articulant la dimension individuelle et collective
- Expression et participation des résidents
- Insertion sociale et professionnelle
- Accès au logement autonome

## 3.2 L'Accueil

### Analyse de la politique d'accueil

Les Foyers de Jeunes Travailleurs accueillent des jeunes de toutes origines géographiques, sociales et culturelles, entre 18 et 30 ans, célibataires ou en couple, salariés, apprentis, en formation.

### Politique d'accueil auprès des partenaires opérationnels

L'explicitation de notre politique d'accueil a été entreprise auprès des partenaires lors de temps de synthèse, d'instances de réflexion ou encore de commissions auxquelles nous participons (ML, PLIE, Collectif Habitat Jeunes Valence FJT La Manu, Soliha, ANEF).

### 3.3 L'accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement socio-éducatif est défini via un parcours individualisé qui s'articule autour de plusieurs thématiques et problématiques :

- Santé
- Insertion sociale et professionnelle
- Budget
- Démarches administratives
- Vie sociale

#### ◆ Une écoute personnalisée

Les besoins des jeunes sont très différents et demandent un ajustement à chaque situation. L'équipe éducative propose des rencontres régulières avec l'ensemble des travailleurs sociaux partenaires pour créer du lien. Cela permet qu'ils se sentent mieux et qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement adapté et cohérent.

Le travail des professionnels consiste aussi à apporter un soutien, une écoute ou une médiation à des jeunes en souffrance psychologique, avec des carences affectives, parfois en échec scolaire et des problèmes familiaux. Il est important de prendre régulièrement du temps avec eux pour être le plus possible attentif au « non-dit », à l'écoute de ce que le comportement peut traduire, leur permettre l'émergence d'une parole qui les autorisera parfois à se mettre en mouvement. Ce travail de soutien et d'écoute est long, ces jeunes-là ont besoin de temps pour être en confiance et trouver dans cette relation d'une part un apaisement, d'autre part un repère solide et structurant qui leur permet souvent de mieux s'investir dans leur parcours professionnel et leur projet de vie.

#### ◆ Accompagnement à la gestion de budget

Le public jeune accueilli a souvent de faibles ressources et pour beaucoup, c'est une expérience nouvelle qui peut entraîner des difficultés de gestion de budget. L'accompagnement va porter sur l'élaboration du budget avec les choix prioritaires, la recherche d'aides financières afin d'assurer son maintien dans le logement et l'assurance de pouvoir poursuivre ses études ou garder son emploi.

Différents acteurs peuvent intervenir pour soutenir cette démarche comme les assistantes sociales de secteur, les conseillers de la mission locale, les formateurs, les employeurs.

#### ◆ Une prise en compte de l'hygiène

Nous accueillons des jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés d'entretien dans leur logement. Nous veillons à un suivi régulier pour évaluer l'origine de ces difficultés et proposer une aide éducative.

#### ◆ La préparation de la sortie du FJT

Pendant la période d'accueil, les résidents peuvent être demandeur d'accompagnement à la sortie. Des rencontres vont permettre d'évaluer les compétences, les pistes possibles, le budget et les solutions de logement adaptées aux situations, tout comme les freins. Dans la majorité des cas, l'accès à un logement autonome sera possible. Nous travaillons en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux du territoire et l'ADLS. Mais aussi la DDCS pour les publics prioritaires, la C.L.H et le S.I.A.O. Certaines personnes seront accompagnées vers une sortie adaptée à leur situation telle qu'une entrée en CHRS ou une structure de soin. En 2021, Nous avons pu faire appel à une nouvelle ressource : l'IML (intermédiation locative). Dans les faits, seul un jeune a pu bénéficier de cette solution, pour le moment.

#### ◆ Temps d'échanges collectifs et lieu d'écoute individuel

Toujours dans un souci de développer les liens sociaux, nous organisons des temps de rencontres collectifs pour échanger sur des projets ou une sensibilisation au fonctionnement.

Nous organisons aussi des temps de rencontres et des permanences individuelles qui permettent au jeune de se sentir écouté et d'exprimer ses difficultés ou ses interrogations personnelles.

#### ◆ Scolarité / Formation Professionnelle / Emploi → Avenir professionnel

Le projet scolaire et professionnel se co-construit avec le jeune.

L'équipe professionnelle de la résidence assure l'encadrement socio-pédagogique, accompagne et soutient les jeunes pour construire leur projet, en s'appuyant sur des entretiens d'évaluation de leur situation.

Les jeunes doivent être conseillés et soutenus pour réfléchir et se positionner sur un choix de parcours scolaire, d'apprentissage professionnel ou d'emploi.

**L'apprentissage et la maîtrise de la langue française** est un enjeu incontournable pour s'intégrer dans la société, engager une scolarité et à fortiori une formation.

#### ◆ Accompagnement et régularisation administrative

Nous avons mis en place un accompagnement juridique pour l'accès aux droits des résidents par un juriste.

Ce temps de travail dans l'accompagnement est important pour rassurer le jeune dans son parcours de vie et l'aider à faire valoir ses droits (par exemple, titre de séjour).

#### ◆ La protection et le bien-être du jeune

Il est important de rappeler que les bénéficiaires sont aussi particulièrement exposés aux méandres de la société et à la discrimination sous toutes ses formes.

Les jeunes majeurs ont un besoin d'une protection particulière, du fait de leur âge et parce qu'ils se trouvent souvent sans une personne investie de l'autorité parentale. Notre première mission est avant tout de protéger leur intégrité morale, psychique et physique, ainsi que leur dignité ou de veiller à l'application de leurs droits, tout en favorisant leur développement personnel et leur intégration sociale.

#### ◆ Un référent par jeune

L'encadrement socio-pédagogique commence dès l'entrée du jeune dans la structure.

Chaque jeune se voit attribuer un professionnel travailleur social assurant son encadrement, qui est référent de son suivi socio-éducatif.

La personne assurant l'encadrement travaille en réseau avec l'ASE et les autres acteurs impliqués

## Coup de projecteur sur 2021

### Crise Sanitaire COVID 19

La Résidence a dû faire face à la prolongation de la crise sanitaire en 2021.

Les activités collectives, les rendez-vous individuels et le bénévolat ont été suspendus pendant les périodes de confinement, ce qui a impacté les accompagnements. Ils ont pu reprendre, au fil de l'évolution des différents protocoles durant la pandémie, mais avec le port du masque. Cette distance n'a pas toujours été simple à faire respecter et n'a pas facilité les rapports entre les jeunes et l'équipe de la résidence.

Les jeunes ont dû s'adapter aux nouvelles conditions de travail et de scolarité, pas toujours évidentes, et nous les avons soutenus du mieux possible. Ils ont dû apprendre à maîtriser certains outils informatiques, vivre leurs premiers cours à distance et faire preuve de beaucoup de maturité pour réussir au mieux cette fin d'année scolaire.

Avec l'arrivée du vaccin, nous avons dû informer les résidents et mettre en place des actions de sensibilisation et des accompagnements vers la vaccination.

Nous avons pu, de nouveau, accueillir les étudiants Maliens à partir du mois de septembre 2021.

### Les points d'amélioration constatés

- ◆ Reprise du fonctionnement quasi normal des administrations.
- ◆ Dès que cela a été possible, le bénévolat (soutiens scolaires) a pu reprendre à la Résidence. L'équipe a été complétée par de nouveaux bénévoles : nous avons actuellement 6 personnes.
- ◆ Durant l'année 2021, nous avons pu poursuivre la rénovation des chambres (11 logements rénovés).
- ◆ En 2021, poursuite de la réflexion autour du projet de réhabilitation de la résidence. Une phase plus opérationnelle est engagée (réalisation des plans du bâtiment, diagnostic énergétique, rencontre avec un cabinet d'architectes).
- ◆ L'année 2021 s'est vu enrichie par l'arrivée de plusieurs stagiaires (AS et ME) qui ont chacun apporté selon leurs compétences une nouvelle dynamique et sont venus renforcer le travail collectif déjà existant. Il est à noter que nous n'avons pu mobiliser à nouveau de jeune en service civique.

Grâce à eux, des ateliers collectifs (code de la route, cuisine, aide à la distribution alimentaire) ont pu être mis en place. Des expositions ont aussi été réalisées.

Au-delà des ateliers collectifs, des actions individuelles ont été également mises en place de façon régulière notamment les mercredis après-midi, dans la salle Roche (jeux, CV, petit accompagnement administratif). Ces accompagnements individuels ont permis de libérer du temps aux travailleurs sociaux et de créer un lien de proximité avec les jeunes.

- ◆ La convention qui a été signée en 2020 avec le Département, formalisant l'accueil de jeunes via le dispositif CJM (Contrat Jeune Majeur) nous permet désormais d'accompagner 35 jeunes CJM. Ces places sont toutes pourvues et nous avons été dans l'obligation d'orienter des jeunes sur la MANU.
- ◆ Réalisation d'une évaluation externe de la résidence Rochecolombe et de son projet de fonctionnement.
- ◆ Pour terminer, l'équipe a connu de nombreux changements avec le départ du Directeur Adjoint Raphaël, les départs de travailleurs sociaux, Dimitri, Coralie, Marie, Géraldine. Au fil des départs sont arrivés de nouveaux collègues : Alain (chef de service) ainsi que des travailleurs sociaux sur des postes de remplacement, Lucie, Simon, Juliette, Sylvie-Laure et Coline.

### 3.3 La mission d'apprentissage du vivre ensemble

Cette année 2021, comme l'année 2020 a été particulière et n'a pas permis d'organiser tous les temps collectifs que nous imaginions. Toutefois il nous a semblé important de continuer à mener des actions afin de rompre avec l'isolement, de garder cette dynamique, et de renforcer le lien avec les résidents.

Nous avons adapté les modalités d'accueil et de participation en limitant le nombre de résidents afin de respecter les mesures sanitaires préconisées par le gouvernement. Certaines activités ont dû être temporairement suspendues (petits déjeuners, sorties extérieures, activités supérieures à 6 participants).

Pour autant et dès que la situation sanitaire a pu le permettre, nous avons repris les actions collectives et mis en place des programmes d'activités lors des vacances scolaires.

- Une exposition, sur la Drôme (Drôme tourisme) a été installée dans la salle d'activité. Les résidents ont choisi les photos qu'ils souhaitent voir exposées et les sites qu'ils souhaitent découvrir. Des sorties ont ensuite été organisées, pendant l'été, pour aller à la découverte des paysages et ainsi contribuer à une meilleure appropriation par les jeunes, de la région.
- Poursuite et finalisation du projet Sous le baobab, initié en 2020 (2 rencontres).
- Parallèlement, de nombreuses activités, des rencontres culturelles, de loisirs et de découvertes ont été organisées, totalisant plus de 1000 participations.
- Le partenariat avec l'association WE AKADI (promouvoir une alimentation saine et équilibrée composée de fruits et de légumes de saison) s'est poursuivi avec l'organisation de 3 rencontres.
- De même, le jardinage avec OUFGARDEN, et l'aménagement d'un espace de potager avec arrosage automatique (4 rencontres).
- Montée en puissance de l'action distribution alimentaire qui a lieu le samedi matin. Cette distribution (récupération des invendus chez Intermarché en partenariat avec l'association Phenix) est coordonnée par Nassera (accueil) et possible grâce à la présence des bénévoles et des stagiaires. De plus en plus de résidents s'inscrivent pour ces distributions. Il est à noter qu'un partenariat avec l'épicerie sociale (EPIVAL) a été mise en place. Les invendus sont placés, en libre accès, dans les frigos présents dans la salle d'activité.

## Actions et animations collectives

**Distribution alimentaire : 28 distributions et 350 paniers.**

**Sorties culturelles et de découvertes : 14 sorties pour 94 participants.**

**Ateliers (bois, couture, réparations vélos, cinéma, ouf garden, weakadi...) : 18 ateliers pour 109 participants.**

**Soirées culturelles et festives (théâtre forum, ciné-débat, anniversaires, BBQ...) : 20 soirées pour 485 participants.**

**Ateliers code de la route : 12 ateliers pour 44 participants.**

**Ateliers cuisine : 12 ateliers pour 58 participants.**

**Autres ateliers et soirées (Santé, TROD, info emploi) : 4 pour 33 participants.**

**Résidence Idéale (comité de résidents) : 4 ateliers pour 50 participants.**

### 3.5 Perspectives

L'année 2022 sera, nous l'espérons, marquée par la fin de la pandémie et la reprise normale du fonctionnement de la structure. L'équipe éducative, en grande partie renouvelée, aura à cœur de mettre en place de nouveaux projets.

- ◆ Les partenariats avec les associations Weakadi et oufgarden pour les ateliers cuisine et jardinage vont perdurer.
- ◆ Permanences et animations, le samedi après-midi de l'association SINGA (rencontres, jeux) à destination des nouveaux arrivants sur le territoire Valentinois (migrants, réfugiés...).
- ◆ Des interventions de jeunes en service civique de l'association Unis-Cité.



## RÉSIDENCE ROCHECOLOMBE

HABITAT JEUNES - FJT  
RÉSIDENCE SOCIALE

54 rue Amblard  
26000 VALENCE

Tél. 04 75 78 29 00

E-mail [residence-rochecolombe@diaconat26-07.org](mailto:residence-rochecolombe@diaconat26-07.org)

[diaconat26-07.org](http://diaconat26-07.org)



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

